



Note de présentation

2 17 7 8 8

Objet : Projet de Décret modifiant le décret n° 2-09-204 du 4 moharrem 1431(21 décembre 2009) portant création de la zone franche d'exportation de Laâyoune

Monsieur le Wali de la Région de Laâyoune Boujdour Sakia Hamra avait demandé à ce Ministère la modification de la délimitation de la zone franche d'exportation (ZFE) de Laâyoune, créée par le décret n° 2-09-204 du 21 décembre 2009.

Cette zone qui s'étale sur une superficie globale de 144,2 ha, est composée de deux zones franches qui se présentent comme suit :

Zone	Superficie	Statut du terrain
ZFE de Laâyoune I	34 ha 03 a 69 ca	Terrain appartenant à l'Agence Nationale des Ports (ANP)
ZFE de Laâyoune II	109 ha 09 a 00 ca	Terrain domanial

La demande de modification concerne la ZFE de Laâyoune II et consiste en l'extraction de 70ha 30a 21ca de la superficie (109 ha 09 a 00 ca) du périmètre de la zone franche pour la réalisation d'une zone industrielle, en territoire assujetti, à même de répondre à la demande exprimée par des investisseurs affiliés à la CGEM ayant manifesté un besoin de 20 ha en foncier industriel pour réaliser leurs projets d'investissement dans la région.

Ainsi, le périmètre de la ZFE de Laâyoune sera modifié et composé de deux assiettes foncières comme suit :

- ZFE de Laâyoune I : 34 ha 03 a 69 ca ;
- ZFE de Laâyoune II : 39 ha 59 a 79 ca.

A cet effet, et vu le statut juridique du foncier de la zone qui relève des domaines de l'Etat et son emplacement limitrophe à la route nationale N°1, il a fallu solliciter l'accord de la Direction des Domaines (DD) et des différentes entités concernées relevant du Ministère de l'Equipeement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau.

Ainsi, il a été proposé de modifier le décret portant création de la zone franche de Laayoune, conformément à l'article premier du décret n° 2-95-562 du 19 Rajeb 1416 (12 décembre 1995), pris pour l'application de la loi 19-94 relative aux zones franches d'exportation.

Tel est l'objet de ce décret modificatif signé par le Ministre de l'Economie et des Finances et le Ministre de l'Industrie, de l'Investissement, du Commerce et de l'Economie Numérique. *ب. ب. ب.*



Ministère de l'Industrie,
de l'Investissement,
du Commerce et
de l'Économie Numérique

Projet de décret n° du ()
modifiant le décret n° 2-09-204 du 4 moharrem 1431 (21 décembre 2009)
portant création des zones franches d'exportation de Laâyoune.

Pour contreseing :

Le Chef du Gouvernement

Ministre de l'Industrie,
de l'Investissement, du
Commerce et de
l'Économie Numérique

Vu le décret n° 2-09-204 du 4 moharrem 1431 (21 décembre 2009)
portant création des zones franches d'exportation de Laâyoune ;

Sur proposition de la commission nationale des zones franches
d'exportation ;

Ministre de l'Industrie, de l'Investissement,
du Commerce et de l'Économie
Numérique

Après délibération en conseil de Gouvernement réuni
le

Décrète :

Signature : Moulay Hafid ELALAMY

Article premier

Les dispositions de l'article 2 du décret susvisé n° 2-09-204 du
4 moharrem 1431 (21 décembre 2009) sont modifiées comme suit :

« Article 2 :

« La zone franche d'exportation de Laâyoune I sera réalisée sur un
« terrain.....

« La zone franche d'exportation de Laâyoune II sera réalisée sur un
« terrain d'une superficie de 39 ha 59 a 79 ca, délimitée au Nord, à
Est et au Sud par le domaine privé de l'Etat, à l'Ouest par la route
national n°1 reliant Laâyoune à Boujdour, tel que figuré par un
liséré sur le plan annexé à l'original du présent
« décret et par les coordonnées indiquées ci-après :

Ministre de l'Économie
et des Finances

Signature : Mohammed BOUSSAID

Liste des coordonnées de la zone franche Laâyoune II

Borne N°	X (m)	Y (m)
B1	406133,19	531611,02
B2	406180,90	531765,30
B3	406259,13	531999,85
B4	406347,21	532265,59
B 16	406394,70	532407,82
B 17	406836,32	532231,80
B14	406499,46	531421,94
B15	406188,33	531496,77

Article 2

Le Ministre de l'Economie et des Finances et le Ministre de l'Industrie, de l'Investissement, du Commerce et de l'Économie Numérique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Bulletin Officiel*.

Fait à

Signature

Plan de situation des zones franches d'exportation de Laâyoune

